

La lettre de la F.O.L.

un avenir par l'éducation populaire

Saint-Brieuc, le 2 mars 2009

Le Président aux associations
adhérentes à la F.O.L.

Chers amis,

La décision du Ministre Xavier Darcos de supprimer progressivement les moyens que le Ministère de l'Éducation Nationale met à disposition des associations éducatives complémentaires de l'école publique a provoqué de nombreuses réactions. Dans notre département, les huit organisations concernées se sont mobilisées, alertant leurs adhérents, mais aussi les responsables politiques et l'opinion publique.

À l'occasion de la journée de protestation organisée par les syndicats le 29 janvier, elles ont appelé leurs adhérents à manifester avec les organisations syndicales, à Saint-Brieuc, pour défendre l'emploi associatif et pour défendre le service public de l'Éducation nationale. Elles ne confondent pas leur action avec celle des syndicats, mais elles entendent protester contre la décision brutale et injuste de supprimer le soutien financier apporté par le ministère aux activités scolaires et périscolaires qu'elles déploient en faveur des élèves, des enseignants, des 500 écoles et établissements scolaires publics du département. Une telle décision est de nature à asphyxier les associations complémentaires de l'école publique. Plusieurs dizaines d'emplois sont en cause, et plus de 200 emplois indirects sont menacés. Et l'École sera privée de ressources qui encouragent l'initiative éducative et qui enrichissent son action.

Le Ministère a fini par entendre nos protestations, celles des élus qui savent l'importance de notre rôle, celles des militants laïques, des militants associatifs, qui ont participé aux pétitions que nous avons lancées. Des engagements de retour à la situation antérieure ont été formulés pour le court terme. Ces engagements sont assortis de conditions pour développer des activités au service de l'action du Ministère, ce que nous ne pouvons refuser a priori ... À plus long terme, rien n'est garanti : nous devons être prudents et maintenir une vigilance sourcilleuse.

Nous avons appris par ailleurs, que la volonté de désengagement de l'État touchait d'autres secteurs associatifs comme les foyers ruraux et le planning familial. À ce titre, je vous appelle à signer les pétitions en ligne pour montrer votre intérêt pour l'activité de ces organisations, et pour protester contre les manœuvres visant à les asphyxier : www.pourleducation.fr ,
<http://www.planning-familial.org/petition-defense-loi-neuwirth/> <http://www.unecole-votreavenir.org/>

Le journal Ouest-France du 28 janvier a rendu compte du vote négatif émis par le groupe d'opposition du Conseil général à l'égard de la subvention accordée à la Fédération des Œuvres Laïques, au prétexte qu'elle aurait été multipliée par quatre entre l'année 2004 et 2009 passant ainsi de 77 000 euros à 318 000 euros. C'est une lecture partielle et empreinte d'inexactitude. En effet, Monsieur Gérard Bertrand, a confondu dans son intervention, subvention de fonctionnement, subvention sur projet et aides à l'emploi. Il convient donc de donner des précisions.

En 2004 la Fédération a ainsi perçu, 84 595 euros (et non 77 000) en fonctionnement,

auxquels s'ajoutent 46 095 euros au titre de projets spécifiques et 77 087 au titre des emplois associatifs soit un total de 207 772 euros.

En 2005, le Conseil Général des Côtes-d'Armor a décidé de compenser le désengagement de l'État sur les emplois aidés créés, par les associations départementales soit, pour notre Fédération 77 700 €. En 2006, le montant de la subvention a ainsi été porté à 287 386 euros. En 2007, le Conseil Général a tenu à regrouper, par souci de lisibilité, l'ensemble des aides accordées à la F.O.L. pour les soumettre au vote de l'assemblée départementale. Dans le cadre de sa politique de développement du sport, le Conseil Général a attribué en 2008 une subvention complémentaire de 30 000 euros à l'USEP, dont les effectifs sont passés de 3700 à plus de 6800 adhérents en 3 ans.

Cette présentation explique sans ambiguïté le chiffre de 318 000 € évoqué par Monsieur Gérard Bertrand.

Pour être totalement exhaustif, il faut ajouter que, depuis, les moyens attribués par l'Education Nationale à notre Fédération départementale ont baissé de plus de 90 000 euros en attendant d'autres diminutions. Le maintien des activités de la Fédération des Œuvres Laiques et donc de ses emplois, est lié au soutien incontestable du Conseil Général mais aussi aux efforts de gestion entrepris par notre Fédération depuis plusieurs années.

Dans un contexte où, effectivement l'argent public se fait de plus en plus rare et incertain, il appartient à chacun de faire preuve de discernement et de responsabilité. Ces deux exigences président aux décisions des instances de la F.O.L.

Après ces mises au point, j'en viens à l'activité de notre Fédération, d'abord pour vous indiquer que l'assemblée générale que nous avons prévue à Pordic, le 24 avril est reportée au 19 juin. J'espère vous y rencontrer nombreux, pour ce retour sur une année marquée de péripéties, mais aussi de belles réussites et de résultats financiers très encourageants.

Je veux aussi attirer votre attention sur la manifestation *Les Littératures de l'Engagement* que nous organisons à la fin du mois de mars à Saint-Brieuc, et vous inviter à participer. Nous y accueillerons le très grand poète antillais Édouard Glissant, dont la stature littéraire rappelle celle d'Aimé Césaire ; son œuvre éclaire d'un nouveau jour la question de la diversité, et par là, elle interroge la laïcité. Deux romanciers et poètes en résidence dans les Côtes-d'Armor à notre invitation seront également présents : Mohammed El Amraoui, qui intervient à St-Brieuc et Joël Bastard qui est à Guingamp. Plusieurs soirées seront animées par Philippe Lefait l'animateur *des Mots de minuit* sur La 2, par Christine Goémé et Catherine Pont-Himbert, productrices à France-Culture.

Enfin, je vous rappelle le cycle de formation de responsables d'association que nous proposons ... Il y a eu la formation des nouveaux présidents le 31 janvier (elle a rassemblé 23 personnes venues de tout le département), puis les trois séances d'initiation à la gestion des associations en mars auxquelles sont inscrits 23 participants.

Nous proposons un troisième cycle sur le thème : *Monter une action d'accompagnement éducatif*, 21 et 23 avril 19 h. à 22 heures.

Je vous assure de mes sentiments dévoués.

Camille Binder
Président de la Fédération des Œuvres Laiques
des Côtes-d'Armor.